



Nanterre, le 30 mars 2026

Déclaration des transactions sur actions propres (période du 23 au 27 mars 2026)

Dans le cadre du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée Générale du 5 juin 2025 et confié au CIC, NEURONES a procédé, entre le 23 et le 27 mars 2026, aux achats suivants (code ISIN FR0004050250) :

Jour	Volume total journalier (en nombre d'actions)	Prix pondéré moyen (journalier unitaire)
23/03/2026	46 392	34,13 €
24/03/2026	42 993	33,47 €
25/03/2026	11 665	34,58 €
26/03/2026	7 166	34,26 €
27/03/2026	6 805	34,43 €
Total	115 021	

Au 27 mars 2026, hors contrat de liquidité, NEURONES détient maintenant 230 861 des 24 328 716 actions composant le capital de la société (soit 0,95%).

L'ensemble des communiqués de presse relatifs au programme de rachat d'actions propres est publié dans la section « Informations Réglementées » (rubriques « Déclarations hebdomadaires des transactions sur actions propres » et « Programmes de rachats d'actions propres ») du site Web de la société.

A propos de NEURONES

Avec plus de 7 300 personnes, et figurant parmi les leaders français du conseil et des services numériques, NEURONES accompagne les grandes entreprises et organisations dans leurs projets digitaux, l'adoption de l'IA, la transformation de leurs infrastructures informatiques et les nouveaux usages.

Euronext Paris (compartiment A - NRO) – Euronext Tech Leaders – SRD – Eligible PEA-PME

www.neurones.net

Relations Presse :

O'Connection

Julia PHILIPPE-BRUTIN

Tél. : 06 03 63 06 03

jbrutin@oconnection.fr

NEURONES

Matthieu VAUTIER

Tél. : 01 41 37 41 37

rp@neurones.net

Relations Investisseurs :

NEURONES

Paul-César BONNEL

Tél. : 01 41 37 41 37

investisseurs@neurones.net

Aussi loin que vous voudrez...®

Immeuble « Le Clemenceau 1 » - 205, avenue Georges Clemenceau - 92024 Nanterre Cedex

01 41 37 41 37 - www.neurones.net - Suivez NEURONES :     

Société Anonyme au capital de 9.731.486,40 € - R.C.S NANTERRE B 331 408 336 - Code TVA FR 46331408336 - Siret 331 408 336 00021 - APE 6202A